

# Voici les mesures fiscales de la suédoise

**Les négociateurs fédéraux préparent une grande réforme fiscale. Les revenus exonérés d'impôts pourraient doubler.**

**L**es questions fiscales sont au centre des travaux de la coalition suédoise. Différentes mesures qui auront un impact direct sur le portefeuille du contribuable sont à l'étude.

Première mesure sur laquelle il y a « convergence » entre les négociateurs : une hausse de la quotité exemptée d'impôt, soit le montant de revenus sur lequel le contribuable ne paye pas d'impôt. Actuellement, ce montant atteint 6.800 euros. Il pourrait dépasser les 10.000 eu-

ros. Une autre mesure pourra s'ajouter à celle-là : la réforme des montants à partir desquels on passe d'une tranche d'imposition à l'autre.

Autre piste évoquée par la suédoise : on étendrait aux actions et obligations l'exonération de précompte qui porte actuellement sur les 1.900 premiers euros d'intérêts.

La modification des intérêts notionnels est également sur la table des négociations. L'avant-

tage fiscal serait limité. Mais la crainte qu'une telle mesure fasse fuir des entreprises vers des cieux fiscaux plus cléments est réelle. Les notionnels pourraient être épargnés. En contrepartie, on prévoirait un taux d'impôt des sociétés préférentiel pour les petites et moyennes entreprises.

A la lecture de ces projets, une question se pose : où le gouvernement va-t-il chercher de quoi financer ces cadeaux fiscaux ? ■

## Les grandes mesures fiscales sur la table de la suédoise

**FORMATION** Barèmes, intérêts notionnels, épargne : tout y passe

- Le futur gouvernement prépare un grand nettoyage fiscal.
- Le montant exonéré passerait de 6.800 à plus de 10.000 euros.
- Le taux de l'impôt des sociétés pourrait baisser.

**C**e jeudi, les négociateurs de la coalition fédérale se retrouveront pour poursuivre la préparation de l'accord de gouvernement. Les questions fiscales sont au centre de leurs travaux. Il nous revient qu'ils planchent sur une série de mesures qui auront un impact direct sur le contribuable.

**Un relèvement de la quotité exemptée.** Première mesure sur

lequel il y a « des convergences entre les quatre partis » : une hausse de la quotité exemptée d'impôt. Il s'agit du montant de revenus sur lequel le contribuable ne paye pas d'impôt. Actuellement, ce montant atteint 6.800 euros, avec des majorations pour les enfants à charge. Demain, si les négociateurs s'entendent, ce montant dépassera les 10.000 euros. L'objectif est de doper le pouvoir d'achat, avec une mesure qui favorisera proportionnellement davantage les bas revenus.

**Une modification autour des barèmes.** Si les marges budgétaires existent, une autre mesure pourra s'ajouter à celle-là : une réforme des montants à partir desquels on passe d'une tranche d'imposition à l'autre. Actuellement, par exemple, on passe de

40 % à 45 % à partir de 19.810 euros. Les négociateurs envisagent de relever les montants pour retarder les passages à la tranche supérieure, sans qu'il nous ait été confirmé que c'était bien la tranche de 40 % qui serait concernée.

**Une exonération pour les actions et obligations.** Une petite idée du ministre des Finances sortant, Koen Geens, revient aussi sur le devant de la scène : on étendrait aux actions et obligations l'exonération de précompte qui porte actuellement sur 1.900 premiers euros d'intérêts.

**Une réforme des intérêts notionnels.** Autre piste sur la table : une modification du régime des intérêts notionnels. L'idée : limiter l'avantage fiscal. Mais dans

ce cas-là, l'argent économisé par le trésor serait affecté à une baisse du taux facial de l'impôt des sociétés. Mais cette mesure n'est pas sans risque. Des entreprises implantées en Belgique pourraient être tentées de quitter le pays pour des cieux fiscaux plus cléments. Les négociateurs pourraient dès lors renoncer à toucher aux notionnels. Dans ce cas, on les maintiendrait en l'état, mais on prévoirait un taux d'impôt des sociétés préférentiel pour les petites et moyennes entreprises.

À la lecture de ces projets, la question qui se pose concerne le financement. C'est pour cette raison que les discussions budgétaires se déroulent en parallèle des négociations en matière fiscale. Car entre les projets et la réalité pourraient se dresser des obstacles sonnants et rébuchants. ■

**BERNARD DEMONTY**